



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 39202

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la nécessité de prévoir pour les prochaines années un nombre suffisant de personnel infirmier et aides soignants, devant l'accroissement du nombre de personnes âgées et dépendantes qui solliciteront une prise en charge à domicile. Il lui demande quelles mesures sont déjà prévues pour permettre de répondre aux besoins sans cesse en progression.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé est conscient des besoins importants en infirmiers et en aides soignants pour les prochaines années compte tenu notamment du vieillissement de la population. En ce qui concerne les infirmiers, les quotas d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers, fixés à 16 236 en 1997, ont été portés à 30 000 à partir de 2002, ce qui représente une augmentation de 90 % en sept ans. En ce qui concerne les aides soignants, une circulaire du 5 novembre 2001 a demandé aux services déconcentrés du ministère chargé de la santé d'augmenter de manière importante les capacités d'accueil agréées des écoles d'aides soignants en vue de parvenir progressivement à un nombre de 20 000 diplômés par an au lieu de 13 000 en l'an 2000. Enfin, une réflexion est en cours pour permettre, dès janvier 2005, à des personnes faisant fonction d'aides soignants d'obtenir, par le biais de la validation des acquis de l'expérience, dont le principe est posé par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et dans des conditions qui restent à préciser, le diplôme d'aide soignant.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39202

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3438

Réponse publiée le : 7 septembre 2004, page 7041